



# Casson

Lettre d'informations Municipales

# express

## Repas des aînés et colis



Chaque début d'année, la commune organise, habituellement, un repas en direction des Cassonnais de plus de 70 ans. Toute personne ne pouvant se déplacer à ce repas et ayant plus de 75 ans recevait un colis. Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid 19, il était impossible d'organiser ces événements dans le respect des gestes barrières.

Depuis ce nouveau mandat, le Centre Communal d'Action Sociale a désormais la responsabilité de ce repas. Les membres ont décidé d'octroyer un colis à tout Cassonnais de plus de 70 ans inscrits sur les listes électorales, seul moyen pour recenser les administrés en fonction de leur âge.

La volonté du CCAS était de promouvoir et soutenir les commerçants cassonnais en cette période difficile, tout

en faisant plaisir à nos aînés qui n'auront pas leur repas annuel.

Les Ruchers de l'Erdre, le Boudoir de Melle Wells, la Ferme de l'Hébergement et La Cave de l'Erdre furent donc sollicités. En parallèle, la municipalité a décidé d'octroyer en plus du colis, un bon de 15 € valable pour un repas au Tri Kaouenn (bar tabac brasserie de Casson) à emporter ou sur place (en fonction de la crise sanitaire).

Les membres du CCAS aidés de quelques jeunes cassonnais se sont empressés de confectionner ces colis.

Pas moins de 160 colis ont été distribués lors des permanences tenues par les membres du CCAS.

*"D'un beau châtaigne clair la couleur du carton,  
Décorée de sapins, d'étoiles et de flocons,  
De vœux de joyeuses fêtes pour nous tous les aînés,  
Une bien coquette boîte en forme de valise.  
Une boîte surprise, garnie de gourmandises,  
Ensoleille les palais en ce début d'année,  
Qu'aviez-vous donc glissé au fond du corbeillon ?  
Pain d'épice et puis miel des ruches de Casson,  
Une riche variété de l'Hospitali-thé,  
Parfum pêche-abricot ou même fleur d'oranger,  
Noir cannelle venant d'Inde, pour nuit un peu câline,  
Noir goût russe aux agrumes, vert menthe et blanc de Chine,  
De la ferme aux canards, à l'orange la terrine,  
Le délice au citron, à façon tartelette,  
Le bon pour un repas du restaurant c'est chouette,  
Manger au Trikaouenn c'est toujours une fête !  
Et, venant du domaine du dit petit clocher,  
L'Anjou du Val de Loire, le Chardonnay doré.  
Un grand salut à ceux qui avaient rassemblé,  
Ces trésors de douceurs dans un si beau panier."*

Mme Danièle C.

Vous êtes cassonnais de plus de 70 ans, n'êtes pas inscrits sur les listes électorales et souhaitez bénéficier du repas ou du colis l'an prochain ? Manifestez-vous en mairie au **02 40 77 62 46**.

## Observer - sans jamais déranger

Nous sommes chanceux de vivre à la campagne, de profiter de ces grandes étendues vertes exploitées par les agriculteurs/éleveurs - de pouvoir contempler leurs vaches, leurs chevaux en liberté ou dans leurs abris... mais ne perdons pas de vue que ces champs **sont privés et non accessibles** sans l'accord préalable de l'exploitant.



Y pénétrer **est tout à fait illégal et répréhensible** et peut avoir de lourdes conséquences tant pour le bétail : stress, phénomène de panique pouvant engendrer des chutes et des fractures irréversibles, mise en danger sanitaire des élevages, vagabondage sur la voie publique lorsque les clôtures ne sont pas refermées correctement, malnutrition (ex. donner du pain peut provoquer des coliques chez l'animal occasionnant une souffrance atroce voire la mort de ce

dernier)... que pour les propriétaires qui doivent faire face à de plus en plus d'incivisme.

De même ne laissons pas nos animaux de compagnie divaguer dans les champs cultivés car les éleveurs en ont besoin pour nourrir leurs bêtes pendant des mois et produire des aliments de qualité, dans le cadre de circuits courts. La campagne c'est aussi l'espace de travail des exploitants agricoles et en aucun cas un espace de jeux, de détente, un lieu où l'on peut y déposer ses déchets verts...

Alors adoptons **une attitude responsable** lors de nos promenades - Restons sur les chemins et contemplons les animaux de ferme sans les déranger et interdisons-nous de pénétrer sur un domaine privé.



# Rappel urbanisme

Nous vous rappelons que l'édification de clôtures est soumise à déclaration préalable qui doit être accordée avant les travaux. Le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal régit la hauteur des clôtures.

N'hésitez pas à contacter le Service Urbanisme de la Mairie pour plus d'informations.

## Enfance

### RELAIS PETITE ENFANCE

Nathalie BELLANGER, responsable des relais petite enfance de Casson et de Sucé-sur-Erdre, accueille chaque mercredi matin les tout-petits et leurs assistantes maternelles. Actuellement, cela se passe salle Triskell, entre 9 h 30 et 11 h. Un nouvel espace sera bientôt offert, juste à côté de la salle de sport : le permis de construire est en cours d'instruction. Un local de 120 m<sup>2</sup>, partagé avec les associations dites "d'activités douces". L'animation "bébé-livre", destinée aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle est toujours très appréciée. Elle se déroule un vendredi par mois.



Inscriptions :  
02 40 77 77 95 ou  
07 55 67 82 07.

### RESTAURANT SCOLAIRE

Un groupe de travail s'est constitué avec des représentants des parents d'élèves, des élus et des agents pour élaborer un nouveau cahier des charges pour l'appel d'offres du futur prestataire du service restauration.

Ce groupe est accompagné par le Gab 44 (Groupe des agriculteurs biologiques de Loire-Atlantique). Cette démarche consiste à développer l'approche qualitative de la commande notamment en lien avec le projet alimentaire de territoire mené par la CCEG.

L'agrandissement du restaurant scolaire fait également partie des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Nous profitons de cet article pour souligner le grand engagement du personnel de restauration, sa grande adaptabilité et son ingéniosité pour faire face aux exigences liées à la crise sanitaire.

## Exposition sur les droits de l'enfant

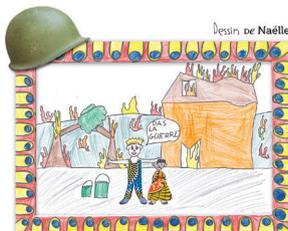
### Droits de L'ENFANT L'EXPOSITION

Réalisé par la classe de CE2 de Mme Berthélé



BIBLIOTHÈQUE DE Casson

### Droits de L'ENFANT Tous les enfants doivent être protégés contre la GUERRE



Il y avait 300 000 enfants soldats dans le monde



Entre octobre et décembre 2020, le bibliothécaire de Casson est intervenu dans la classe de CE2 de Mme BERTHELÉ, enseignante à l'école Montgolfier, sur le thème des droits de l'enfant. Lors de ces ateliers les enfants ont participé à la création d'une exposition.

Après avoir découvert les droits de l'homme et les droits des enfants, ils ont conçu une charte graphique et ont réalisé des dessins.

travail à partir du mercredi 7 avril à la bibliothèque et à la mairie de Casson. Plusieurs panneaux d'exposition seront également affichés pour les élèves à l'école Montgolfier.

La bibliothèque est ouverte le mercredi après-midi de 15 h 30 à 17 h 30 et le dimanche matin de 10 h 30 à 12 h. Le bibliothécaire et les bénévoles seront heureux de vous présenter le travail des enfants. Venez nombreux !

## AJICO : ouverture d'un nouveau local

Un accueil pour les 14-20 ans ouvrira dès les prochaines vacances. A la salle du Marais de Nort-sur-Erdre, cet espace dédié, est une continuité de l'AJICO (animation jeunesse). Les jeunes y trouveront un lieu d'échange, d'écoute et de convivialité. L'espace sera principalement ouvert l'après-midi ou en soirée et les horaires seront adaptés au rythme des jeunes.

Le programme d'animation, proposé par l'équipe ou à l'initiative des jeunes, alternera entre accueils libres, activités, soirées thématiques. Thibaud, l'animateur référent, sera également disponible pour rencontrer les jeunes et les accompagner dans leurs démarches ou leurs projets.

Pour tout contact : 06 59 69 17 66  
ajico@nort-sur-erdre.fr  
Instagram AJICO44.



# Collecte des Restos du Cœur

Face aux difficultés rencontrées du fait de la pandémie, les Restos du Cœur de Nort-sur-Erdre ont sollicité les communes d'Erdre et Gesvres.

Les deux dernières campagnes du printemps (mars 2020) et d'hiver (novembre 2020) lancées dans un contexte pandémique, n'ont pas permis de collectes de dons.

Les Restos du Cœur de Nort-sur-Erdre ne font pas exception à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, une trentaine de plus depuis le 1<sup>er</sup> confinement. Mais, l'inquiétude des bénévoles reste grande, face à un contexte épidémique qui aggrave les situations économiques et sociales de nombreux habitants. Des familles monoparentales viennent étoffer les rangs des bénéficiaires avec des enfants en bas âges.

Ce manque de dons et un contexte incertain sur les prochaines collectes, l'absence de billetterie pour le concert "des Enfoirés" génèrent encore plus d'inquiétude.

Après concertation entre adjointes aux affaires sociales de l'intercommunalité, les communes qui le souhaitent ont mené des actions selon leurs capacités.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Casson a donc décidé d'organiser une collecte le mardi 23 février

2021 et le samedi 27 février 2021. Les membres du CCAS se sont relayés pour récolter les dons.

Les cassonnais ont été généreux, merci pour eux !

Mais c'était sans compter sur une idée d'une étudiante cassonnaise, Romane Concille : elle a profité de cours en présentiel en février dans son école IGC Business School de Nantes pour impliquer la promotion de Master 1, Master 2 en Événementiel, et même les formateurs, dans la collecte. Les élèves se sont fortement mobilisés en pensant à la précarité des étudiants générée par la crise sanitaire. D'ailleurs, ils ont promis de créer des événements similaires pour différentes associations dans leur établissement : un grand merci à eux !

La collecte a été directement acheminée aux Restos du Cœur de Nort-sur-Erdre début mars.



# Atlantic'eau : dérogation et nouvelle filière de traitement à Nort-sur-Erdre



L'Agence Régionale de Santé (ARS) recherche un nouveau paramètre dans l'eau distribuée : l'ESA-métolachlore. Issu de la dégradation d'un pesticide utilisé pour désherber des cultures comme le maïs, ce résidu est retrouvé dans plusieurs nappes du département. En sortie d'usine

de production du Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre, l'ESA-métolachlore dépasse régulièrement la limite de qualité réglementaire établie à 0,1 µg/litre.

Pour diminuer sa concentration dans l'eau distribuée, atlantic'eau optimise le traitement au charbon actif en grain.

## UNE DÉROGATION DE 3 ANS POUR MISE EN CONFORMITÉ

Malgré ces actions, la conformité de l'eau n'a pas été rétablie. Mercredi 30 décembre 2020, le préfet a signé un arrêté autorisant atlantic'eau à distribuer à la population, sans

restriction de consommation, une eau ne dépassant pas 0,6 µg/L pour le paramètre ESA-métolachlore. Cette dérogation concerne 28 communes du territoire, dont Casson (retrouvez la liste complète sur [Casson.fr](http://Casson.fr)).

L'ARS rappelle que cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs car ce dépassement demeure bien au-dessous de la valeur sanitaire de consommation de 510 µg/L définie par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

## DES MESURES PRÉVENTIVES ET CURATIVES

Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, atlantic'eau lance la construction d'une nouvelle usine de production. Mise en service courant 2023, cette usine sera construite sur le même site pour un montant de 6 500 000 euros.

Enfin, dans le cadre des mesures de protection des captages, atlantic'eau élabore un programme d'actions qui sera arrêté avant le 30 juin 2021. Il inclura des mesures préventives propres à réduire significativement l'usage des produits phytopharmaceutiques dont l'ESA-métolachlore et identifiera des parcelles sans épandage de produits phytosanitaires.

# Villes et Villages Fleuris 2021

Le jury Villes et Villages Fleuris va de nouveau nous rendre visite cet été. Après son dernier passage, c'est l'occasion d'apprécier les changements et travaux menés ces trois dernières années. Embauche d'un agent supplémentaire au service Espaces Verts, réflexion sur la palette végétale de la commune puis renouvellement des vivaces sur l'ensemble du bourg, végétalisations murales, plantations mécanisées, embellissement des entrées de bourg... Les travaux d'aménagement du cœur de bourg sont quant à eux imminents. La commission "Cadre de vie" aura tenu compte, dans les temps, de tous les axes d'amélioration suggérés par la dernière visite, mais parviendra-t-elle à séduire le jury et maintenir la seconde fleur ?



# Les élections reportées aux 13 et 20 juin 2021

Les élections départementales et régionales 2021, initialement prévues en mars, ont été reportées en juin en raison du contexte sanitaire actuel. Comme d'habitude, Casson organisera ces élections en deux bureaux de vote à Croq'Loisirs, rue du Bas du Bourg.

L'objectif est de renouveler les conseillers départementaux et régionaux pour six ans. Forte de leurs compétences respectives, ces deux collectivités locales interviennent dans notre quotidien. Le département accompagne nombre de publics notamment dans son action sociale (personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance) et les collègues tandis que la région intervient entre autres sur le développement économique, le transport ou encore la gestion des lycées. L'ouverture à la rentrée 2020 du lycée de Nort-sur-Erdre, nouveau lycée de secteur de Casson, en est l'illustration.

Organisé selon des protocoles sanitaires stricts, chaque cassonnais est invité à venir voter les 13 et 20 juin pour s'exprimer pleinement dans les projets de territoire de demain.

**Nous recherchons des assesseurs pour tenir les bureaux de vote.**

*Voter c'est indispensable, participer c'est enrichissant !*

Acte démocratique, les élections sont organisées par le Maire. Chaque électeur est invité à participer en devenant membre des bureaux de vote, des assesseurs. Ces derniers, bénévoles, participent au déroulement des élections selon une répartition prévue au préalable sur la base de créneaux de 2 h 30. Ils peuvent être chargés :

- De contrôler et faire signer la liste d'émargement.
- D'apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin.
- Et parfois de suppléer le Président en contrôlant les identités ou en tenant l'urne.

Pour être assesseur, vous devez être inscrits sur les listes électorales et vous faire connaître en mairie.

Une formation sera proposée quelque temps avant les élections pour ceux qui le souhaitent.

Être assesseur est avant tout un acte citoyen permettant de s'impliquer dans la vie locale. Pour toute information, vous pouvez contacter la mairie (contact@casson.fr).

## Un grand merci !!!

### SONDAGES SUR LES RÉSEAUX NUMÉRIQUES

La municipalité tient à vous remercier de votre participation aux divers sondages que nous publions sur les supports numériques communaux. Votre avis est important pour la poursuite de nos actions dont l'intérêt n'est autre que la satisfaction collective. D'ailleurs et pour votre information, le nouveau Bulletin Municipal "éco-responsable" est apprécié par la quasi-totalité des personnes ayant répondu au questionnaire.

Nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre cette belle collaboration participative avec nous !

## Votre colis n'est pas distribué alors que vous êtes chez vous ?

Toute boîte aux lettres doit être accessible pour le facteur, si clôture il y a, la boîte doit être incorporée dans un pilier du portail d'entrée ou dans un mur de clôture. Pour la livraison de colis, même si vous êtes présents, un facteur ne pourra pas entrer sur votre parcelle sans y être invité.

Il est donc nécessaire d'avoir une sonnette en limite de propriété, afin que le facteur puisse vous prévenir de sa présence.

*"Information transmise par le groupe LA POSTE."*



## ÉTAT CIVIL ET PUBLICATION DANS LA PRESSE

L'utilisation des données de l'état-civil est strictement limitée. La publication dans la presse des naissances, mariages et décès est soumise à accord des personnes concernées au moment de la déclaration de l'acte, ceci explique que les supports de communication de la commune auprès du public n'intègrent pas l'exhaustivité des actes du registre. Si malgré l'indication de non-publication vous souhaitez communiquer sur un acte d'état-civil, le service communication vous proposera prochainement un formulaire spécifique sur le site internet de la commune pour recueillir votre autorisation d'une communication dans le bulletin municipal et sa version numérique.

## AGENDA

### MAI

7 - 8 & 9

**Fête de la Libération**  
Camp Américain, par l'association PVA et Casson Mon Pays

11

**Conseil Municipal**  
Municipalité

22 - 23 & 24

**Balade à moto**  
Week-end de la Pentecôte -  
Moto Club TuDou Mat

23

**Kermesse**  
École Sainte-Anne

29

**Vide Maison**  
Comité des Fêtes

### JUIN

5

**Concours de Palets**  
Club de badminton de Casson

19

**Fête de la Musique**  
Comité des Fêtes

### JUILLET

6

**Conseil Municipal**  
Municipalité



**COVID-19**  
CORONAVIRUS

Ces événements restent soumis aux évolutions des décisions gouvernementales et du contexte.

**Information d'importance, les événements mentionnés dans le bulletin municipal de janvier ont été annulés en raison de la crise sanitaire :**

23, 24, 25 AVRIL :  
représentation des enfants, par le TRAC.

15 MAI :  
championnat de France de tir à la corde, par les Jeux Bretons.